

Liste des tarifs pour les professionnels

Tarifs en vigueur au 02-01-2023 (sous réserve de modifications)

Comptes à vue et comptes d'épargne Triodos Business

	Compte à vue Triodos Business	Compte d'épargne Triodos (Plus) Business
Redevance	15 EUR/trimestre	0 EUR
Taux d'intérêt créditeurs	0,00%	
Date de valeur	Valeur jour	

Comptes à vue Triodos Business

Taux débiteur pour un dépassement non autorisé 12,80%

Comptes d'épargne Triodos (Plus) Business

(Les comptes d'épargne Triodos Plus Business ne sont plus commercialisés depuis le 24-03-2018)

Précompte mobilier 30% sur les intérêts

Date de versement des intérêts le 1er janvier

En cas de clôture, dans un délai de 7 jours ouvrables bancaires après la réception d'une demande de clôture valable.

Comptes à terme Triodos Business

(Ces comptes ne sont plus commercialisés depuis le 07-01-2020)

Précompte mobilier 30% sur les intérêts

Frais en cas de retrait anticipé (complet ou partiel) d'un contrat en cours :

- Frais de dossier : 1% (minimum 25 EUR - maximum 250 EUR)
- Une indemnité de remploi sera calculée en tenant compte du montant du placement, de la durée restante et des taux d'intérêt en vigueur le jour du remboursement anticipé.

Compte-titres Triodos

Frais de transfert de titres vers un autre organisme 25 EUR par ligne

Le compte-titres est utilisé pour les transactions concernant les produits d'investissement à risques que la banque distribue. Ne souscrivez pas avant d'avoir lu la documentation disponible sur www.triodos.be. Consultez les informations sur les frais sur www.triodos.be.

Crédits professionnels

Des frais de gestion sont imputés pour les types de crédits repris ci-dessous :

- Crédit de caisse
- Avance à terme fixe (Straight Loan)
- Crédit d'investissement
- Crédit 'Project Finance'
- Garantie bancaire

Pour tous les crédits octroyés après le 02/01/2023, le montant de ces frais de gestion sont de 15EUR/trimestre.

En fonction du type de crédit, d'autres frais peuvent être imputés pour la création du dossier, pour une commission de réservation ainsi que pour la clôture partielle ou complète du dossier. Ces frais sont établis en fonction du dossier et sont communiqués de manière transparente dans le contrat de crédit.

Pour connaître les frais applicables aux crédits professionnels, vous pouvez nous contacter au 02 548 28 10 ou via credits@triodos.be

Extraits de compte (envoi non prior)

- Réception d'extraits de compte par la poste 1,50 EUR/envoi
- Réception d'un duplicata 5,00 EUR/duplicata

Online Banking (Internet Banking et Mobile Banking app)

L'accès au service Online Banking se fait à l'aide d'un digipass. Tout digipass est strictement personnel et ne peut être transmis à des tiers.

La Triodos Mobile Banking app peut être téléchargée via le Play Store de Google ou l'App Store d'Apple.

- 1er digipass 0 EUR
- Digipass supplémentaire pour la même organisation 25 EUR/digipass
- Frais d'abonnement Online Banking 0 EUR

Pour en savoir plus sur toutes les possibilités d'une gestion en ligne de votre compte, consultez les Conditions Particulières Online Banking sur www.triodos.be ou contactez notre helpdesk Online Banking via helpdesk@triodos.be.

Autres services

Frais de paiements : voir la 'Liste des tarifs des paiements' sur www.triodos.be

- Confirmation de paiement ou attestation de compte
 - Traitement manuel 10 EUR
 - Téléchargé via Internet Banking gratuit
- Refus de virement/ ordre permanent/ domiciliation (solde insuffisant) 5 EUR
- Frais d'encaissement de domiciliations (SDD)
 - Par fichier uploadé 3 EUR
 - Par transaction 0,07 EUR
- Déclaration bancaire 50 EUR/attestation
- Attestation réviseur d'entreprises (confirmation bancaire) 50 EUR/attestation
- Attestation de capital dans le cadre d'une création de société 50 EUR/compte
- Attestation d'augmentation du capital d'une société 50 EUR/compte
- Envoi recommandé 15 EUR
- Frais en cas de saisie ou de faillite 100 EUR

Plaintes et procédures de réclamations

- Vous avez une plainte ?
 - Contactez un collaborateur du département Customer Services au 02 548 28 52 ou par mail à info@triodos.be.
 - Vous pouvez contacter notre service Complaints Management par écrit ou par e-mail à complaints@triodos.be.
- Vous n'êtes pas satisfait de notre réponse ?

N'hésitez pas à faire appel à l'Ombudsfin – Ombudsman en conflits financiers :

North Gate II, 8 Boulevard du Roi Albert II, 1000 Bruxelles

www.ombudsfin.be, ombudsman@ombudsfin.be.